
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h
en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Martine Cardin, chef de division – ressources financières, matérielles et informelles
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Patrick Lavallée, inspecteur au PDQ 39

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA21 10 265

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Le secrétaire d'arrondissement explique le déroulement de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire de ce jour.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Souligne le Jour du Souvenir;
 - Remerciements aux citoyens suite aux résultats des élections;
 - Hommage posthume à Mme Lise Lefebvre Larosée
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Hommage posthume à M. Ismail Harakat
 - Arrivée de l'hiver et rappel des consignes pour le déneigement
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Prix Jalon pour la traverse piétonne sur l'avenue Pelletier
- Médiation culturelle *Une longue amitié* Roman de Jonas Lowa Kouassi

Suspension de la séance à 19 h 25.

Reprise de la séance à 20 h 00.

10.03 - Dépôt de pétitions.

Lecture et dépôt de trois pétitions.

10.04 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 20 h 05.

Paul-Stanley R. Boyle

-Activité inhabituelle dans un salon de coiffure de type barbier sur la rue Monselet

Miki Sugisaka

-Bruit et fêtes dans son quartier la nuit – réglementation sur le bruit

Stéphane Groulx

-Traçage de ligne dans sa rue pour délimiter les places de stationnement

Julie-Anne Moreau

-Reconfigurer, apaiser et sécuriser le secteur du boul. Gouin et Pie-IX – quelles sont les rues de ce secteur

-Reconfigurer et sécuriser les rues de la route verte – échancier

-Rénover et améliorer le Parc Pilon – échancier

Giuseppe Rosciano

-Reconfiguration de la rue Mont-Joli et avenue du Parc-Georges - scénario du sens unique

Fin de la période de questions du public à 20 h 19.

CA21 10 266

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2021, à 14 h 30 et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2021, à 14 h 30 et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA21 10 267

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1218916007

CA21 10 268

Adjuger à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 811 933,30 \$.

Appel d'offres 1096 / 10 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, le contrat 1096 pour l'exécution des travaux de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 811 933,30 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1216329001

CA21 10 269

Adjuger à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 388 701,38 \$.

Appel d'offres 1095 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, le contrat 1095 pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 388 701,39 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1217387002

CA21 10 270

Adjuger à Global Upholstery Co. Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,10 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrat 1090) et autoriser une dépense de 3 397 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 148 708,11 \$.

Appel d'offres 21-18965 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Global Upholstery Co. Inc, seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,10 \$, taxes incluses, le contrat 21-18965 pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;

QUE soit autorisée une dépense de 3 397 \$, taxes incluses, à titre de contingences ;

QUE soit autorisée une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, à titre d'incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 148 708,11 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217387004

CA21 10 271

Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Production Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1195190009

CA21 10 272

Approuver le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Éconord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Éconord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023;

ET QUE soit approuvée la modification apportée au mandat 11 - jardins communautaires et collectifs.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219011006

CA21 10 273

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet « La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet *La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord*.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1204988001

CA21 10 274

Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'automne 2021 :

Synthèse des montants accordés

Nom de l'école	Total Automne 2021
École Adélarde-Desrosiers	1 800,00 \$
École De La Fraternité	1 350,00 \$
École Gérald McShane	675,00 \$
École Jean-Nicolet	2 025,00 \$
École Jules-Verne	2 475,00 \$
École Le Carignan	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	900,00 \$
École René-Guénette	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	1 575,00 \$
École Saint-Rémi	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 025,00 \$
Total	21 600,00 \$

Écoles secondaires

Nom de l'école	Total Automne 2021
École Calixa-Lavallée	4 400,00 \$
École Henri-Bourassa	5 397,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 577,50 \$
École Amos	1 087,50 \$
Total	13 462,50 \$
Grand total	35 062,50 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217549017

CA21 10 275

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* pour la période du 29 juin 2021 au 30 juin 2022 soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194988006

CA21 10 276

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217549020

CA21 10 277

Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

(Mme Chantal Rossi et M. Jean-Marc Poirier déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217549021

CA21 10 278

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021.

(Mme Christine Black déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217549019

CA21 10 279

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606025

CA21 10 280

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606026

CA21 10 281

Autoriser une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218224006

CA21 10 282

Autoriser une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1208544008

CA21 10 283

Autoriser une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1198109003

CA21 10 284

Entériner une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1215922001

CA21 10 285

Autoriser l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.;

QUE soit autorisé le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Massé du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :

- 30 707,43 \$ à l'ordre de Cardinal Léonard Denis Avocats en fidéicommiss;

ET QUE soit imputée cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1216440002

CA21 10 286

Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1213602012

CA21 10 287

Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience pour qu'il prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement 21-041 sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :

- gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
- gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3e alinéa de l'article 18 du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1219161003

Suspension de la séance à 20 h 30

Reprise de la séance à 20 h 32

CA21 10 288

Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à cœur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

(Mme Chantal Rossi et M. Jean-Marc Poirier déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à cœur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1217549018

CA21 10 289

Approuver la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvée la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique, à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1217549016

CA21 10 290

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1213573016

CA21 10 291

Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1213573017

CA21 10 292

Autoriser le règlement hors cour 500-22-269690-213 et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le règlement hors cour 500-22-269690-213;

QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1219171004

CA21 10 293

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

40.01 1217987006

CA21 10 294

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

40.02 1217987007

CA21 10 295

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.03 1217987008

CA21 10 296

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une séance ultérieure, il sera adopté le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.04 1217987009

CA21 10 297

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.05 1217987010

CA21 10 297

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 notamment sur la carte 3.1.2 du Plan d'urbanisme « *la densité de construction* » afin de permettre la construction de projets institutionnels, à l'intersection nord-est des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur le lot actuel 1 667 909 du cadastre du Québec, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire.

QUE soit donné un avis de motion, présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 notamment sur la carte 3.1.2 du Plan d'urbanisme « *la densité de construction* » afin de permettre la construction de projets institutionnels, à l'intersection nord-est des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur le lot actuel 1 667 909 du cadastre du Québec, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'établir comme un secteur à construire le secteur 15-C1 sur la carte 1.1 du Plan d'urbanisme « *les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer* », dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

ET QU'une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours soit tenue conformément au décret 2021-054.

40.06 1217758008

CA21 10 299

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 3 au 17 septembre 2021;

QUE soit adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°RGCA11-10-0007, la résolution PP-037-01 visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

-un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

-une marge latérale nord de 1,8 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°2, n°3, n°4;

-une marge latérale sud de 1,8 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

-un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;

-un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 000 mm au lieu de 3 200 mm;

De déroger à l'article 85 alinéa 4 et d'autoriser pour le projet :

-des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

-8 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

-Des conteneurs semi-enfouis en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-0 case de stationnement au lieu de 2 cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-9 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de la délivrance du permis;

- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QUE le Règlement RGCA11-10-007-9 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble entre en vigueur;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177005

CA21 10 300

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 3 au 17 septembre 2021;

QUE soit adoptée en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-045-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 7,57 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de 73,1m² soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 5 mai 2021 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 4 juillet 2021;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 11 août 2021 et déposés à la DAUSE le 11 août 2021;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE le tout soit applicable sur le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, soit le 10155, boulevard Pie-IX;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1207177008

CA21 10 301

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un écran sonore avec structure et revêtement d'acier plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois, pour le 11411, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 28 septembre au 12 octobre 2021;

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation d'un écran sonore avec structure d'acier et revêtement métallique plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'architecture préparés par a2b architectes datés du 16 avril 2021 et déposés à la DAUSE le 4 mai 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 665 du cadastre du Québec, soit le 11411, avenue Pelletier.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1218303008

CA21 10 302

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Architecture Inform Inc. datés du 14 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 14 septembre 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 846 706 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1218303009

CA21 10 303

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement du terrain, pour le 4865, boulevard Gouin, le tout en vertu, le tout en vertu du Règlement RGCA-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement pour le 4865, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conforme aux préparés par Anna Mitza, technologue professionnelle, datés du 15 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 22 septembre 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'une autorisation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 845 246 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1217161004

CA21 10 304

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient modifiés, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, et ce, conformément aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

QU'une dérogation mineure soit accordée permettant une hauteur d'étage de 4,19 m au rez-de-chaussée et de 3,68 m au 15^e étage au lieu de 3,3 m ; une marge avant principale 3,62 m au lieu de 6 m ; une marge arrière de 4,31 m au lieu de 12 m ; une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 % ; un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de 5,41 m au lieu de 7,1 m.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte. Concepts datés de septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 13 septembre 2021.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec soit le 3351, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1205995009

CA21 10 305

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public, lot 1 174 625, de l'empiètement partiel d'un escalier desservant le bâtiment sis au 10342-10344, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public d'un empiètement d'environ 0,14 m² d'un escalier, sur le lot 1 174 625, soit l'emprise de l'avenue Lausanne, desservant le bâtiment résidentiel sis au 10342-10344, avenue Lausanne, soit le lot 1 174 897 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le certificat de localisation, incluant son plan, de l'arpenteur-géomètre Jean Girard, minute 19770, dossier G-8377, daté du 26 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1218916002

CA21 10 306

Modifier la résolution CA20 10 128 faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 128, faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc, afin que soit remplacé le nom de Benoît Carlo Avarello, architecte par Érika Gagnon, designer.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1207177007

CA21 10 307

Nommer Mme Julie Massé, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, et ce, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Julie Massé, matricule 100180116, à titre de bibliotechnicienne, (emploi 763830, poste 18330), groupe de traitement 12-007E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, et ce, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1214394008

CA21 10 308

Titulariser M. Éric Bergeron, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Éric Bergeron, matricule 100164918, emploi : 607030, poste : 77622, groupe 15, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1213484005

CA21 10 309

Titulariser M. Terrence Barry, à titre de chargé chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Terrence Barry, matricule 100026986, à titre de chargé chauffeur d'appareils motorisés « B », (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1218224007

CA21 10 310

Titulariser M. Rodolphe Tremblay, à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Rodolphe Tremblay, matricule 100025351, à titre de chargé chauffeur d'appareils motorisés « B », (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1218224008

CA21 10 311

Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient nommés, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217987012

CA21 10 312

Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 23 novembre 2021.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 23 novembre 2021;

ET QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 23 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1217987011

CA21 10 313

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1217987005

CA21 10 314

Recommander au conseil d'agglomération de nommer le maire à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1217987013

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement